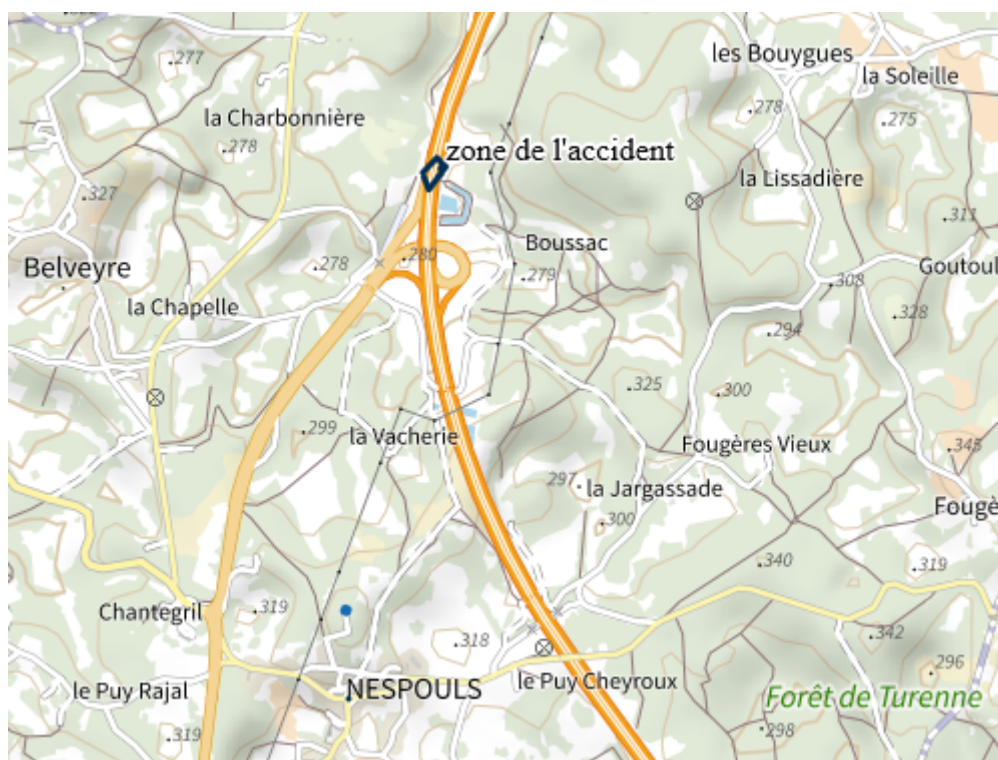


janvier 2022

**Collision entre un véhicule léger et une saleuse
de la direction interdépartementale des routes Centre-ouest
survenue le 12 décembre 2021 sur l'autoroute A20
sur la commune de Nespouls en Corrèze (19)**

Fiche de présentation

Le dimanche 12 décembre 2021 vers 21 h 15, un véhicule léger circulant vers le Nord a heurté une saleuse de la direction interdépartementale des routes Centre-ouest qui, après avoir terminé un premier salage en prévision de conditions météorologiques défavorables prévues pour la nuit, était en retour vers le centre d'exploitation en charge de l'entretien de cette portion d'autoroute.



Zone de l'accident
(Fond de plan Géoportail légendé BEA-TT)

Selon les premières informations disponibles, le VL à l'approche de la saleuse s'est déporté sur la gauche, a heurté la barrière métallique centrale, puis s'est dirigé sur le poids lourd le heurtant sur son côté gauche. Sous le choc, l'arrière de la saleuse s'est soulevé, a pivoté dans le sens antihoraire puis le véhicule s'est couché sur son côté gauche écrasant en partie le VL.

Rapidement après l'accident, un incendie s'est déclaré au niveau de l'avant du VL qui a pu être maîtrisé par les secours avant que l'ensemble des véhicules ne soient totalement enflammés. Malheureusement, les trois personnes de la voiture accidentée n'ont pu être extraites qu'après l'extinction des flammes. Les circonstances et la violence du choc ont également entraîné le décès du conducteur de la saleuse.

Cet accident fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 15 décembre 2021. L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à 1622-2 et R. 1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Sans préjudice de l'enquête judiciaire ouverte par la procureure de la République de Brive-la-Gaillarde, elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les circonstances et les causes certaines ou possibles de cet accident. Elle vise à établir des recommandations de sécurité.

Les investigations pourront porter notamment sur :

- les conditions d'intervention des exploitants sur les autoroutes ;
- l'information des conducteurs routiers sur la mise en œuvre de mesures particulières d'exploitation ;
- des mesures et équipements de sécurité passive et active à bord des véhicules routiers en intervention.